

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ISLET

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **5 mars 2024**, à 19 h 30, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Madame Roxane Martine Coutu

Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard

Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay

Siège #4 - Monsieur Henri Guimont

Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier

Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Est absent à cette séance :

Maire - Monsieur André Simard

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Claude Hudon.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2024-03-30

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2024

3.2 - Séance extraordinaire du 27 février 2024

4 - RÉGLEMENTATION

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de février 2024

5.2 - Approbation des comptes du mois de mars 2024

- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Contribution financière - Polyvalente de La Pocatière pour le Gala Pléiade 2024
 - 6.2 - Contribution financière - Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour la Fête du Moulin 2024
 - 6.3 - Contribution financière - Club de patinage artistique de La Pocatière
 - 6.4 - Contribution financière - CAB Montmagny-L'Islet - Soirée reconnaissance des bénévoles 2024
 - 6.5 - Contribution financière - Relais pour la vie de La Pocatière (Société canadienne du cancer)
- 7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
 - 7.2 - Mandat pour compléter l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de barrières de sécurité pour les trappes et autres accès aux espaces clos des installations d'eau potable et d'eaux usées
- 10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
 - 10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
- 11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
 - 11.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 118, rue Pierre-de-St-Pierre
 - 11.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 143, route de la Seigneurie
 - 11.4 - Demande de permis en secteur PIIA - 486, route de la Seigneurie
 - 11.5 - Demande de permis en secteur PIIA - 535, route de la Seigneurie
 - 11.6 - Demande de permis en secteur PIIA - 982, route de la Seigneurie
- 12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 12.2 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive - 13 mars 2024
- 13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME
 - 13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
 - 13.2 - Adoption du plan d'action du Comité de la culture et du patrimoine pour 2024-2025-2026
- 14 - SPORTS ET LOISIRS
 - 14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Henri Guimont
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Présentation du projet « Saint-Roch sua map ! »
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2024

2024-03-31

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2024, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-32

3.2 - Séance extraordinaire du 27 février 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 février 2024, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2024-03-33

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de février 2024

Il est proposé par monsieur Henri Guimont et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois de février 2024 pour un montant de
22 260,97 \$.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-34

5.2 - Approbation des comptes du mois de mars 2024

Il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mars 2024, pour un montant de 57 054,16 \$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

2024-03-35

6.1 - Contribution financière - Polyvalente de La Pocatière pour le Gala Pléiade 2024

ATTENDU QUE la Polyvalente de La Pocatière sollicite l'appui financier de la Municipalité afin d'aider à la tenue du Gala Pléiade 2024 qui se déroulera le 7 juin prochain et qui vise à souligner la réussite des élèves méritants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la Polyvalente de La Pocatière pour l'organisation du Gala Pléiade 2024 qui se déroulera le 7 juin 2024 et qui soulignera la réussite des élèves méritants.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-36

6.2 - Contribution financière - Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour la Fête du Moulin 2024

ATTENDU QUE la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies sollicite l'appui financier de la Municipalité afin d'aider à l'organisation et à la tenue du nouvel événement qui remplacera la défunte *Fête du Pain* et qui se déroulera le 29 juin 2024 : la *Fête du Moulin*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 1 000 \$ à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour l'organisation et la tenue de la 1^{ère} édition de la *Fête du Moulin* de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-37

6.3 - Contribution financière - Club de patinage artistique de La Pocatière

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de La Pocatière est en Campagne de financement 2023-2024 et sollicite l'appui financier de la Municipalité afin de contribuer à l'atteinte de ses objectifs et à sa mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 75 \$ au Club de patinage artistique de La Pocatière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement pour 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-38

6.4 - Contribution financière - CAB Montmagny-L'Islet - Soirée reconnaissance des bénévoles 2024

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet sollicite l'appui financier de la Municipalité afin d'aider à l'organisation et à la tenue d'une *Soirée reconnaissance des bénévoles 2024* qui se déroulera le 30 mai prochain à Montmagny et qui vise à souligner le dévouement des personnes impliquées dans les services offerts par cet organisme (soutien à domicile, services aux proches aidants d'aînés, soutien aux personnes atteintes de cancer, activités de Vieactive, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ au Centre d'action bénévole (CAB) des MRC de Montmagny et de L'Islet pour l'organisation de la *Soirée reconnaissance des bénévoles 2024* qui se déroulera le 30 mai prochain à Montmagny.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-39

6.5 - Contribution financière - Relais pour la vie de La Pocatière (Société canadienne du cancer)

ATTENDU QUE l'activité Relais pour la vie de La Pocatière, organisée annuellement par un comité local de la Société canadienne du cancer, permet d'amasser des fonds pour la recherche sur cette importante maladie (105 000 \$ l'an dernier, dans le cadre de l'édition pocatoise de 2023);

ATTENDU QUE le comité organisateur local du Relais pour la vie de La Pocatière sollicite une aide financière de la Municipalité pour l'organisation de l'activité qui se déroulera cette année le 8 juin 2024 à La Pocatière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Henri Guimont et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 75 \$ au comité organisateur local du Relais pour la vie de La Pocatière (Société canadienne du cancer).

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2024-03-40

7.2 - Mandat pour compléter l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet

ATTENDU la résolution no. 2021-05-93 adoptée le 4 mai 2021 concernant la réalisation d'une étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a présenté et déposé aux représentants des municipalités participantes, le 26 mai 2023, une première version de l'étude d'opportunité du regroupement municipal en question, et que la production de ce document correspond à la première des étapes d'une telle démarche;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise, au début de l'été 2023, a informé les autres municipalités partenaires du projet de sa décision de quitter le groupe et de se retirer dudit projet;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Islet, en février 2024, a informé les autres municipalités partenaires du projet de sa décision de quitter le groupe et de se retirer dudit projet;

ATTENDU QUE, d'un commun accord, les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Saint-Aubert ont décidé quant à elles de poursuivre la démarche et de faire effectuer des analyses additionnelles et complémentaires pour enrichir et bonifier l'étude d'opportunité du regroupement municipal projeté, désormais à trois et non plus à cinq, en confiant ce mandat à une ressource professionnelle spécialisée en fiscalité municipale;

ATTENDU QUE le consultant, monsieur Marcel Rodrigue, a été approché et invité à déposer une offre de services professionnels pour ledit mandat, ce qui a été fait et présenté aux maires des municipalités participantes le 1er mars 2024;

ATTENDU QU'une aide financière pouvant représenter jusqu'à 50 % des coûts du mandat en question est disponible auprès du MAMH dans le cadre de la partie 1 du *Programme d'aide financière au regroupement municipal* (PAFREM);

ATTENDU QUE les trois municipalités participantes s'entendent pour mandater la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour, en leur nom, déposer la demande d'aide financière au MAMH, gérer la subvention du projet pour le groupe et passer le contrat de services professionnels avec le consultant retenu pour ce mandat d'analyses additionnelles et complémentaires nécessaire pour enrichir et bonifier l'étude d'opportunité du regroupement municipal projeté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Henri Guimont et résolu à l'unanimité :

- **D'**abroger la résolution no. 2023-10-160 du 3 octobre 2023 et de la remplacer par la présente;
- **DE** déposer une demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du programme PAFREM, au nom des municipalités participantes que sont Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Roch-des-Aulnaies, afin de

poursuivre la démarche et de faire effectuer des analyses additionnelles et complémentaires pour enrichir et bonifier l'étude d'opportunité du regroupement municipal projeté, désormais à trois et non plus à cinq, en confiant ce mandat à une ressource professionnelle spécialisée en fiscalité municipale;

- **DE** passer un contrat de services professionnels avec le consultant, monsieur Marcel Rodrigue, au nom des municipalités participantes que sont Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Roch-des-Aulnaies, pour un mandat de production des analyses additionnelles et complémentaires requises pour enrichir et bonifier l'étude d'opportunité de regroupement, au taux horaire demandé dans l'offre de service déposée aux maires des municipalités participantes, soit : 80 \$/heure avant taxes, et jusqu'à un maximum de 10 000 \$;
- **DE** partager à part égale entre les trois municipalités participantes tous les coûts de ce contrat de services professionnels, une fois retranché de celui-ci le montant obtenu de la subvention du programme PAFREM du MAMH (50%);
- **D'**autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents et effets nécessaires à la réalisation de ce projet, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;
- **ET DE** rappeler que cette étape d'élaboration d'une version enrichie et bonifiée de l'étude d'opportunité de regroupement, lorsque celle-ci aura été complétée, soit déposée et présentée aux Conseils des municipalités participantes pour analyse et décision quant aux suites à donner aux conclusions et recommandations de cette proposition.

Adoptée à l'unanimité.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2024-03-41

9.2 - Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de barrières de sécurité pour les trappes et autres accès aux espaces clos des installations d'eau potable et d'eaux usées

ATTENDU QU'à la suite d'une visite d'inspection effectuée par la CNESST l'automne dernier, la Municipalité doit se conformer à de nouvelles directives strictes concernant les entrées en espaces clos et, conséquemment, procéder à l'installation de barrières de sécurité à chacune des trappes et autres accès de ce type des installations d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE cette dépense relève de travaux à caractère obligatoire;

ATTENDU QUE l'acquisition de huit (8) barrières de sécurité pour les trappes et autres accès aux espaces clos des installations d'eau potable et d'eaux usées (usine de traitement des eaux, stations de pompes, etc.) représente un achat dont le montant total s'élève à 17 250,00 \$, avant taxes, et que l'article 3.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* (no. 204-2007) prévoit qu'une dépense supérieure à 5 001,00 \$ doit être autorisée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition de huit (8) barrières de sécurité pour les trappes et autres accès aux espaces clos des installations d'eau potable et d'eaux usées, auprès de l'entreprise *CWA Mécanique de procédé - Division de*

Allen Entrepreneur Général Inc. de Saint-Henri-de-Lévis, pour un montant de 17 250,00 \$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES

10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Rien à signaler.

11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Rien à signaler.

2024-03-42

11.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 118, rue Pierre-de-St-Pierre

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de réfection de toiture au 118, rue Pierre-de-Saint-Pierre, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise l'installation d'une toiture en tôle à baguettes traditionnelle;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour l'aire patrimoniale du secteur de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 118, rue Pierre-de-St-Pierre, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 22 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Henri Guimont et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de réfection de toiture au 118, rue Pierre-de-Saint-Pierre, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-43

11.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 143, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 143, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement de 5 fenêtres du côté sud et du côté ouest de la maison, fenêtres respectant le style architectural du bâtiment et ne modifiant en rien les dimensions des ouvertures existantes;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour le corridor d'intérêt esthétique de la route de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le

projet situé au 143, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 22 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 143, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-44

11.4 - Demande de permis en secteur PIIA - 486, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 486, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement des cadres de deux fenêtres déjà existantes, intervention respectant le style architectural du bâtiment et ne modifiant en rien les dimensions des ouvertures;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour l'aire patrimoniale du secteur de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 486, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 22 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 486, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-45

11.5 - Demande de permis en secteur PIIA - 535, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 535 route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement de huit fenêtres par de nouvelles fenêtres à battant respectant le style architectural du bâtiment, ne modifiant en rien les dimensions des ouvertures et conservant les moulures de finition extérieures existantes;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour l'aire patrimoniale du secteur de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 535, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 22 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 535, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-46

11.6 - Demande de permis en secteur PIIA - 982, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 982, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la réfection du revêtement de toiture de la maison et de la galerie avec des matériaux respectant le style architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour l'aire patrimoniale du secteur de l'église (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 982, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 22 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Henri Guimont et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 982, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard partage quelques informations au sujet d'une rencontre qu'il a eu il y a quelques semaines, accompagné par monsieur Henri Guimont, avec madame Claire Ouellet, consultante mandatée par les MRC de L'Islet et de Montmagny pour recueillir un certain nombre d'information sur l'état de la communauté aulnoise (les aînés, les familles, les groupes communautaires, etc.) dans le contexte post-pandémie et inflationniste actuel. Madame Ouellet a également partagé plusieurs informations concernant le large éventail des services communautaires disponibles dans la région et offerts à la population. Longue discussion aussi au sujet de la politique MADA de la Municipalité que le conseiller responsable entend bien réactiver via le comité de suivi de cette politique.

2024-03-47

12.2 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive - 13 mars 2024

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » et que dans ce cadre, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population, à favoriser la résilience, et qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies proclame le 13 mars 2024 : *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*, sous le thème cette année : « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Adopté à l'unanimité.

13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Sylvie Tremblay partage quelques informations sur l'état d'avancement de la prochaine carte/dépliant touristique 2024 de Saint-Roch-des-Aulnaies.

2024-03-48

13.2 - Adoption du plan d'action du Comité de la culture et du patrimoine pour 2024-2025-2026

ATTENDU QUE le Comité de la culture et du patrimoine (CCP) a la responsabilité, notamment, de produire un plan d'action des initiatives et des réalisations qu'il entend mettre en œuvre, effectuer ou faire effectuer, dans la période de la ou des prochaines années à venir, et que ce plan d'action doit être déposé pour fin d'adoption par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'adopter le Plan d'action 2024-2025-2026 du Comité de la culture et du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

14 - SPORTS ET LOISIRS

14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Henri Guimont

Madame Roxane Martine Coutu explique que le tournoi de hockey, qui avait été planifié pour la première fin de semaine de la relâche scolaire, a malheureusement dû être annulé en raison de la température. Elle partage néanmoins quelques informations au sujet de la programmation d'activités qui a été maintenue et qui se déroule présentement au local des Loisirs. Quant à monsieur Henri Guimont, il fait brièvement rapport d'une rencontre qu'il a eu avec les bénévoles de la bibliothèque et des beaux succès que rencontrent les activités conjointes avec les écoliers de l'école de la Marée-Montante.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées par des citoyens présents au sujet des raisons qui expliquent plusieurs augmentations très importantes de la valeur des évaluations foncières, et des taxes municipales par ricochet. En réponse à ces questions, des explications générales sont communiquées au sujet de la méthodologie utilisée par le service d'évaluation de la MRC, méthodologie qui tient compte, bien davantage que des travaux de rénovation effectués ou non par les propriétaires, du fait que le rôle d'évaluation n'avait pas été réactualisé depuis 6 ans et que le marché des transactions immobilières locales a été marqué par une très forte hausse du prix moyen des maisons transigées au cours des trois dernières années. Quelques tableaux tirés de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2024 du 19 décembre dernier sont présentés et commentés. Quelques informations sont également données au sujet du mécanisme de contestation des évaluations foncières que les citoyens peuvent demander auprès du service d'évaluation de la MRC de L'Islet.

16 - VARIA

16.1 - Présentation du projet « Saint-Roch sua map ! »

Mesdames Diane Guillemette et Julie Aubé présentent aux membres du Conseil un projet un projet de carte thématique, à destination touristique mais également communautaire, regroupant toutes les informations utiles sur les différents emplacements accessibles et disposant de tables à pique-nique, un peu partout à Saint-Roch-des-Aulnaies. Plusieurs de ces sites sont déjà existants mais

méconnus, ou alors seulement de la population locale (parc municipal, pavillon derrière l'église, site de l'ancien quai, domaine de la Seigneurie, site de la pointe Rouge, parc du méandre de la rivière Ferrée, etc.), et gagneraient à être mieux identifiés. Parmi les autres objectifs du projet : mettre en valeur les panoramas exceptionnels de Saint-Roch, afficher le caractère accueillant de notre milieu, promouvoir l'alimentation locale, développer le tourisme et le tissu social.

Intitulé *Mappe à pique-nique*, le document ludique et abondamment illustré serait produit par une artiste illustratrice réputée, madame Élisabeth Cardin de Saint-Jean-Port-Joli, et serait inséré dès cette année dans le dépliant touristique générale que la Municipalité fait imprimer et distribuer à chaque année. L'idée principale est de développer un parcours réunissant les plus beaux lieux à visiter et inviter les gens à s'y poser le temps d'un repas ou d'un moment de partage.

Les membres du Conseil remercient les deux initiatrices de ce beau projet et communiqueront leur décision dans les prochains jours.

2024-03-49

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martin Coutu et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Claude Hudon, maire suppléant

Stève Dionne, dir. gén. & greff.-trés.